

**UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE  
CERTIFICATION**

Certificat d'aptitude professionnelle *Vannerie*  
**Tableau de mise en relation : savoirs – compétences - unités**

COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	U1	U2
<b>C1 S'INFORMER</b>												
C1. 01	Collecter les informations											
	* S'informer sur le produit à réaliser	*	*	*					*			
	* Reconnaître les points de travail	*	*	*								
	* Évaluer les difficultés techniques	*	*	*								
C1. 02	Décoder et analyser des documents esthétiques et techniques											
	* Lire et interpréter les codes esthétiques et techniques				*		*		*			
	* Lire et interpréter les données du cahier des charges					*	*		*			
	* Identifier les contraintes esthétiques, techniques, économiques				*	*	*		*	*		
	* Relever les informations nécessaires à la réalisation				*	*	*		*			
<b>C2 TRAITER ET DÉCIDER</b>												
C2. 01	Effectuer un choix technologique											
	* Émettre une proposition						*		*			
	* Argumenter celle-ci	*					*		*			
	* S'assurer de sa faisabilité	*					*		*			
C2. 02	Établir des débits de matières											
	* Connaître les noms appropriés		*									
	* Connaître les conditions d'utilisation		*					*				
	* Apprécier les quantités nécessaires		*		*							
	* Rédiger la fiche de débit		*		*							
C2. 03	Sélectionner les outils adaptés											
	* Connaître les noms appropriés		*	*								
	* Connaître les conditions d'utilisation		*	*	*			*				
	* S'assurer de la fonctionnalité de l'outillage			*				*				
C2. 04	Organiser le poste de travail											
	* Disposer rationnellement les supports et accessoires nécessaires au poste de travail			*	*							
	* Rendre accessible le poste de travail et son environnement			*	*			*				
<b>C3 METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER</b>												
C3. 01	Assouplir les matières végétales											
	* Tremper		*	*				*				
	* Ressuyer les matières végétales		*	*				*				
	* Mettre en forme les autres matériaux		*	*				*				
C3. 02	Procéder à la réalisation											
	* Appliquer les connaissances techniques		*	*	*	*		*				
	* Respecter les dimensions		*	*	*	*		*				
	* Contrôler le volume et l'équilibre		*	*	*	*		*				
	* Gérer le temps			*	*	*		*		*		
C3. 03	Finaliser le produit											
	* Éplucher			*	*			*				
	* Soufrer			*	*			*				
	* Traiter la surface			*	*			*				
C3. 04	Conditionner l'excédent des matières d'œuvre											
	* Sélectionner les chutes							*				
	* Ordonner par nature, qualité, taille et calibre							*				
	* Stocker les produits à l'abri du soleil et de l'humidité							*				
	* Nettoyer et ranger le poste de travail							*				
C3. 05	Choisir et utiliser l'emballage en tenant compte des contraintes d'expédition											
	* Conditionner				*			*				
C3. 06	Assurer la maintenance de l'outillage, des matériels et du poste de travail											
	* Intervenir périodiquement et préventivement sur l'outillage			*				*				
	* Localiser les organes à entretenir et les dysfonctionnements éventuels			*				*				
	* Transmettre les informations sur l'observation constatée			*				*				
	* Contrôler l'état de coupe des outils			*				*				
	* Affûter les outils manuels			*				*				
	* Respecter les règles de prévention et de sécurité			*				*				
<b>C4 COMMUNIQUER</b>												
C4. 01	S'exprimer graphiquement, oralement et par écrit											
	* S'exprimer avec clarté et logique, oralement graphiquement et par écrit	*					*		*	*		
	* Adapter le vocabulaire à l'interlocuteur	*					*		*	*		
C4. 02	Participer aux échanges											
	* Écouter	*		*	*	*	*	*	*	*		
	* Dialoguer	*	*	*	*	*	*	*	*	*		
	* S'intégrer à une équipe	*		*						*		
	* Participer à la promotion de l'entreprise (à l'interne- à l'externe)	*		*		*	*	*	*	*		
	* Émettre des critiques pertinentes	*	*	*	*	*	*	*	*	*		

<b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>
-------------------------

**FRANÇAIS ET HISTOIRE GÉOGRAPHIE- UG 1**

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

**MATHÉMATIQUES-SCIENCES - UG2**

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

**LANGUE VIVANTE – UG 4**

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 8 juillet 2003 (BO hors série n° 4 du 24 juillet 2003).